

OBSERVATIONS

D'UN ANCIEN OFFICIER DE CAVALERIE

sur la brochure intitulée :

DES REMONTES DE L'ARMÉE

LEURS RAPPORTS AVEC LES HARAS ;

PAR

M. LE MARQUIS OUDINOT,

Lieutenant général.

Extrait du JOURNAL DES HARAS, numéro du 1^{er} février 1842.



A Paris,

CHEZ ANSELIN ET G. LAGUONIE, A LA LIBRAIRIE MILITAIRE,
rue et passage Dauphine, 36:

ET AU BUREAU DU JOURNAL DES HARAS,
rue Duphot, 40.

—
1842

virtu

Pemontia franca.

H pt

OBSERVATIONS

D'UN

ANCIEN OFFICIER DE CAVALERIE.

PARIS.—IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
1 rue d'Erfurth.

OBSERVATIONS

D'UN ANCIEN OFFICIER DE CAVALERIE

sur la brochure intitulée :

DES REMONTES DE L'ARMÉE,

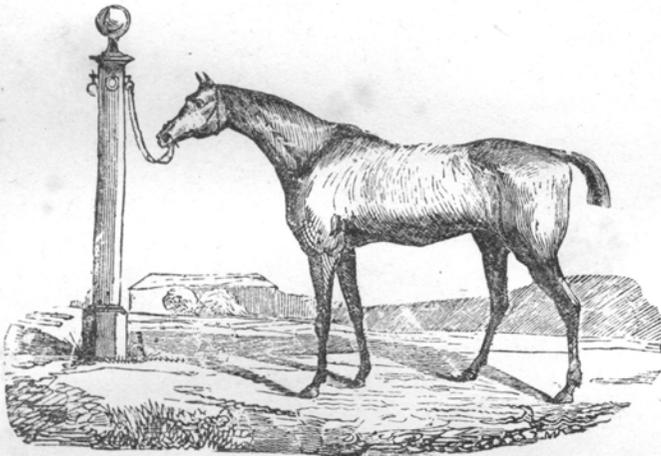
LEURS RAPPORTS AVEC LES HARAS;

PAR

M. LE MARQUIS OUDINOT,

LIEUTENANT GÉNÉRAL.

—
Extrait du Journal des Haras, n° de mars 1842.



PARIS,

CHEZ ANSELIN ET G. LAGUIONIE, A LA LIBRAIRIE MILITAIRE,

Rue et passage Dauphine, 56;

ET AU BUREAU DU JOURNAL DES HARAS,

Rue Duphot, 10.

—
1842

Ms. 844673



OBSERVATIONS

D'UN

ANCIEN OFFICIER DE CAVALERIE

SUR LA BROCHURE

DU MARQUIS OUDINOT.

Épigraphe de l'ouvrage.

Heureusement assise au milieu de l'Europe, sous la plus belle température, sur le sol le plus généralement fertile; entourée, presque partout, de limites que la nature semble avoir posées, la France peut être assez puissante pour ne rien craindre et ne rien désirer.

GUILBERT.

Épigraphe de la critique.

Si l'effectif de la cavalerie n'avait éprouvé des réductions qui ont, à diverses reprises, interrompu les achats; si le service des remontes avait toujours été confié à des hommes spéciaux et expérimentés, la France ne se serait pas trouvée dans l'obligation de dépenser récemment vingt millions pour remonter ses troupes à cheval.

M. le lieutenant général marquis OUDINOT. p. 20 de sa brochure.

M. le lieutenant général marquis Oudinot, l'un de nos officiers généraux de cavalerie les plus distingués, vient de faire paraître un petit ouvrage, qui met au grand jour des projets et des plans ayant pour but de donner au ministère de la guerre les moyens de produire, à l'avenir, une grande partie des chevaux qui lui sont nécessaires pour les remontes de sa cavalerie, et de réunir les haras royaux aux remontes.

Nous avons pensé qu'il pouvait être utile d'examiner le travail et le système d'un homme assez haut placé dans l'opinion

publique, pour que ses paroles aient du retentissement, et de relever ce que nous croyons des erreurs, qui passeraient, sans cela, pour des vérités mathématiques aux yeux de bien des gens.

Avant d'entreprendre cette tâche, nous nous empressons de rendre toute justice aux sentiments patriotiques qui n'ont jamais cessé d'animer M. le lieutenant général marquis Oudinot, et de le féliciter sur sa persévérance et sa sollicitude dans la recherche des moyens propres à donner à la France une cavalerie belle, forte et nombreuse ; car c'était un noble but digne du beau nom qu'il porte et soutient sans déchoir ; mais nous ne pouvons partager ses illusions, et nous devons signaler au pays, ainsi qu'à lui-même, les dangers du système qu'il voudrait faire prévaloir en ce moment. Nous allons donc le suivre pas à pas dans la nouvelle voie qu'il vient d'ouvrir, en faisant la part de toute chose avec une égale franchise.

Dans les considérations générales placées en tête de l'ouvrage, l'auteur cherche à démontrer la nécessité pour toutes les nations d'avoir des armées fortes et permanentes.

Nous reconnaissons avec lui cette nécessité, et nous nous y soumettons.

Chaque puissance, dit M. le général Oudinot, doit nécessairement subordonner le mode de ses remontes à la nature des guerres qu'elle est destinée à soutenir, aux lois qui la régissent, à sa situation financière ; enfin, au nombre et à l'espèce de ses chevaux.

Partant de là, l'auteur jette un coup d'œil sur ce qui se passe chez nos voisins. Il parle de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, et cite un passage du Voyage de M. le duc de Raguse, sur les colonies de cavalerie, et les avantages de cette belle et grande institution que nous ne pouvons qu'admirer, car elle serait impossible chez nous.

L'Autriche, de son côté, dit l'auteur, remonte ses troupes à cheval au

moyen de haras militaires, dont l'action s'étend aussi sur l'amélioration des races chevalines de l'empire. Lors de l'expédition de Naples, en 1820, le général comte de Hardegg, directeur général des haras et remontes, a livré à l'armée 30,000 chevaux, et il aurait pu en procurer un plus grand nombre.

Dans un ouvrage cité et fort souvent consulté par M. le lieutenant général Oudinot, on a donné des renseignements très-circcontanciés sur les haras de l'Autriche, desquels il résulte que les haras *impériaux* ne sont pas plus destinés à remonter la cavalerie que les haras royaux de la France. Leur but principal est de produire des étalons pour l'entretien des haras et dépôts de l'État et des provinces, placés dans les différentes parties de l'Europe, et non de faire des chevaux de troupe (1).

Il est donc incontestable que les haras de l'Autriche sont créés et entretenus dans le but de fournir les éléments de la production du cheval, apte à tous les genres de service, depuis le cheval de luxe, de la plus haute distinction, jusqu'au cheval propre à la remonte de la cavalerie, et même aux besoins de l'agriculture et de l'industrie.

Veut-on savoir pourquoi l'Autriche, la Prusse et la plupart des autres contrées de l'Allemagne remontent beaucoup plus facilement leur cavalerie que la France ? C'est que là, la grande majorité de la propriété chevaline appartient à l'espèce légère, et à cette classe intermédiaire entre le cheval de race noble de haute valeur et le cheval de trait, fort et commun, dans laquelle chacun sait que doit se trouver le cheval de guerre. C'est qu'il ne s'agit alors que de chercher, non pas à créer, mais à perfectionner cette population composée d'individus presque tous propres au service de la cavalerie.

On conviendra que, dans un semblable état de choses, la tâche n'est pas difficile à remplir, et on s'expliquera comment

(1) *Institutions hippiques*, 2^e édition, t. 1^{er}, p. 295.

on peut trouver, en fort peu de temps, vingt-cinq et trente mille chevaux de remonte, lorsqu'il ne s'agit que de battre le tambour dans chaque village, et de choisir parmi les chevaux réunis les mieux conformés et ceux en meilleure condition : ces animaux étant, par suite de l'éducation qu'ils ont reçue, et de l'emploi qui en a été fait depuis leur naissance, tout prêts à être envoyés aux corps auxquels ils sont propres, et à mettre dans les rangs, à côté des anciens chevaux de l'escadron. Nous n'avons pas besoin de faire sentir la différence de notre situation, tout le monde la connaît et peut l'apprécier.

Il y a environ trente ans que l'Autriche, à la suite des pertes énormes occasionnées par ses longues guerres, voulut essayer de créer de vastes établissements, dans lesquels M. le comte de Bubna, alors directeur général des haras et des remontes, entassa des juments par milliers ; le haras de Mezoehgyès, situé en Hongrie, en reçut quinze à vingt mille pour sa part. Mais la plupart de ces juments, prises dans les différents corps de cavalerie, fatiguées de leurs précédentes campagnes, et soumises, à leur arrivée au haras, à une hygiène bien différente de celle des régiments, furent attaquées de maladies qui dégénérèrent bientôt en *morve*, tellement que, dans cinq ou six ans, douze mille têtes d'animaux périrent, et avec elles le système de M. le comte de Bubna (1).

Ce résultat nous semble de nature à faire sentir le danger de toutes les agglomérations considérables d'animaux sur un seul point ; il doit donc rendre très-circonspects et très-prudents ceux qui auraient l'idée de créer de grands haras, ou même de grands dépôts de poulains.

Nous ne suivrons pas M. le marquis Oudinot dans son *Aperçu historique des remontes en France*, et ne ferons aucune observation sur ses appréciations des différents modes essayés

(1) *Institutions hippiques*, 2^e édition, t. 1^{er}, p. 279.

successivement dans un laps de temps fort peu considérable, bien que nous soyons beaucoup moins convaincus que lui des inconvénients des uns et des avantages des autres. Nous ferons une simple observation sur l'intention unique qu'il porte à Napoléon, lors de la réorganisation des haras en 1806. « Ce fut, dit-il, dans le but d'assurer les remontes de l'armée. »

Le plan de l'empereur était beaucoup plus vaste et plus complet; il voulait régénérer les différentes races de chevaux que possédait et que possède encore la France; et ce qui le prouve, c'est que les établissements nouvellement créés furent composés d'étalons appartenant aux différentes races qu'on supposait analogues à celles des contrées qu'ils étaient chargés de desservir. Nous savons d'ailleurs, d'une manière positive, que *Napoléon*, lors de la discussion qui eut lieu au conseil d'État sur le projet de loi relatif à la réorganisation des haras, développa, avec sa précision et sa lucidité ordinaire, des idées qui étaient une nouvelle preuve de l'étendue de ses vues et du grandiose de ses plans.

La conséquence que M. le général Oudinot veut tirer de la phrase suivante :

Les fonctionnaires des haras seront choisis de préférence parmi les militaires retirés qui, ayant servi dans les troupes à cheval, se trouveraient avoir les connaissances requises ;

ne nous paraît nullement fondée, et ne prouve pas le moins du monde, ainsi que le dit l'auteur, que les haras aient été organisés dans le seul intérêt militaire.

L'empereur pensait beaucoup à l'avenir de l'armée, il est vrai, et cherchait à assurer celui des braves qui l'avaient suivi sur les champs de bataille, y avaient versé leur sang et étaient devenus incapables de l'y suivre encore. Toutes les administrations leur étaient ouvertes et furent peuplées de ses anciens serviteurs, beaucoup plus peut-être que les haras. La seule idée

de Napoléon, en spécifiant plus nettement son désir de voir choisir de préférence des anciens militaires pour cette partie, e'était de placer à la tête des établissements qu'il créait, des hommes ayant l'habitude du cheval et celle de commander à d'autres hommes. Chercher autre chose, serait s'écarter de la vérité.

Nous terminerons cet examen du premier chapitre de la brochure en citant quelques phrases qu'il peut être bon de se rappeler en temps utile, car elles ont une plus grande portée qu'on ne pense.

Si l'effectif de la cavalerie n'avait éprouvé des réductions qui ont, à diverses reprises, interrompu les achats ; si le service des remotes avait toujours été confié à des hommes spéciaux et expérimentés, la France ne se serait pas trouvée dans l'obligation de dépenser récemment 20 millions hors de son territoire pour remonter ses troupes à cheval.

Nous prenons acte de cet aveu qui détruit bien des accusations, absout bien des prétendus coupables, et aurait pu nous dispenser de répondre à ce qui va suivre.

Passons à présent au chapitre intitulé : *des Dépôts de remotes*, et parlons d'abord d'une petite erreur, sans doute involontaire, dans laquelle est tombé l'auteur.

Le président du conseil, dit-il, a institué, à la fin de 1840, une commission spéciale de remotes. Il l'a composée d'officiers généraux de cavalerie et d'artillerie, et d'un intendant militaire. Pour que l'administration des haras y fût représentée, le ministre de l'agriculture et du commerce a désigné, sur la demande du ministre de la guerre, un inspecteur général des haras pour faire partie de la commission. Ce dernier n'a point encore paru aux séances, et il est difficile de donner une explication satisfaisante à ce refus tacite de s'identifier aux intérêts de l'armée.

Cette explication est, au contraire, très-facile à donner.

Il est vrai qu'un inspecteur général des haras avait été dé-

signé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'invitation de M. le ministre de la guerre, pour faire partie de la commission spéciale de remonte ; mais depuis ce moment, il n'a reçu aucune convocation et n'a jamais été prévenu des réunions de cette commission. Il n'y a donc pas eu de refus d'aucune sorte de s'identifier à des intérêts qu'on n'a pas été appelé à protéger ou à discuter !

Du moment où le système des dépôts de remonte est adopté et fondé, nous n'avons pas à nous en occuper, et nous n'objec-terons rien contre leur organisation actuelle, en tant que nous n'envisagerons ces établissements que sous le rapport de la consommation et non de la production. Il en sera de même relativement aux mesures prises pour la castration faite dans le jeune âge, à l'achat direct et à la permanence des achats, pourvu toutefois qu'on tienne la main à la stricte observation des conditions imposées, et qu'on ne retombe pas dans les abus et dans l'arbitraire qui ont si souvent et si longtemps blessé, révolté et dégoûté les éleveurs.

Dans le chapitre suivant, intitulé : *de l'intervention du département de la guerre dans la production*, l'auteur s'occupe d'abord de l'achat et de l'élève des poulains, et s'attache à faire remarquer les avantages qu'en tiraient les régiments qui, avant 1789, avaient adopté ce mode de remontes.

Nous dirons en passant que ces régiments étaient peu nombreux ; car en est-il jusqu'à trois que nous pourrions citer ?

Il fait observer que les petits propriétaires, ne pouvant nourrir et conserver qu'un très-petit nombre de poulains jusqu'à l'âge d'un an à dix-huit mois, et ne trouvant pas de débouché facile, sont forcés de diminuer chaque année le nombre de leurs poulinières et de leurs produits. M. le général Oudinot croit devoir en conclure qu'il est important d'acheter aux éleveurs les jeunes chevaux à l'âge où ils leur sont à charge.

Certes, si l'intérêt du Trésor et même celui de l'armée ne

nous préoccupaient pas aussi fortement, si nous n'avions en vue que celui des propriétaires qui font naître et n'élèvent les poulains que jusqu'à un âge peu avancé, si nous n'envisagions, en un mot, la question que sous le rapport du puissant élan qu'une mesure semblable, appliquée généralement, donnerait à la production du cheval de race améliorée, du cheval d'espèce légère, nous appuierions de toutes nos forces les achats de poulains par les remontes et même la création de dépôts spéciaux; car ce serait bien certainement les plus puissants auxiliaires qu'on eût jamais imaginés pour venir en aide au système actuel des haras royaux.

Mais la question n'est pas là seulement; et, à côté des avantages incontestables que présenterait ce mode d'opérer, qu'en effet certaines puissances du Nord avaient adopté pendant quelque temps et ont abandonné comme trop onéreux, se trouvent de graves inconvénients que M. le lieutenant général marquis Oudinot a bien aperçus, mais sur lesquels il a glissé légèrement.

Nous essayerons d'en signaler quelques-uns des plus importants.

D'après l'auteur de la brochure qui nous occupe, l'administration de la guerre aurait reçu de nombreuses propositions et pris des mesures de diverse nature suivant les localités, relativement à l'élevage des poulains achetés ou à acheter dans nos contrées chevalines. Ainsi, dans les Landes, deux cents poulains seront nourris au prix de 150 fr. par an.

Cent autres poulains sont placés aux mêmes conditions dans les Hautes-Pyrénées, etc.

Partant de cette base, nous allons faire un petit calcul nécessaire pour juger les mesures prises et leurs conséquences.

Il s'agit tout simplement de savoir à combien reviendrait le cheval de 4 ou de 5 ans, élevé comme il vient d'être dit, au moment de son entrée dans les dépôts de remontes ou dans les corps de cavalerie.

Prenons pour base de notre calcul le nombre *cent*, et suppo-

sons cent poulains achetés à un an ou quinze mois dans le Limousin, la Navarre, l'Auvergne, c'est-à-dire dans les contrées où ils sont à un prix moins élevé que partout ailleurs, tout en possédant quelques-unes des qualités exigées dans le cheval de guerre.

Ces poulains coûteront, terme moyen, au moins 200 fr. par tête (1), ou ensemble, vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

Trois ans d'élevage chez des particuliers, ainsi qu'il a été dit d'autre part, à raison de 150 fr. par an. 45,000

Total. 65,000 fr.

NOTA. On remarquera que nous ne portons pas d'augmentation dans le prix de la nourriture pendant la troisième année, bien que les jeunes chevaux devront être soumis à un régime plus substantiel avant d'être envoyés dans les dépôts, et que nous ne parlons pas de la quatrième année pendant laquelle ils devront être conservés dans ces établissements. Peut-on évaluer leur dépense dans cette dernière année seulement à moins de 1 fr. 25 c. par jour ? ou tout au moins au prix de la ration ?

Maintenant établissons combien, sur cent poulains, il en mourra pendant les trois années de leur élevage.

Combien il s'en trouvera de tarés.

Combien enfin on en reformera comme impropres au service militaire.

Avant de nous prononcer d'une manière positive sur ces évaluations qui sont d'une haute importance, nous avons consulté des hommes très-compétents, des cultivateurs éleveurs, réu-

(1) M. le lieutenant général Oudinot ne porte le prix d'achat des poulains qu'à 150 fr. par tête. Cette évaluation est trop faible, si on veut les avoir bons ou tout au moins passables; elle est encore trop forte s'ils sont mauvais.

nissant la pratique et l'expérience à des connaissances théoriques. Si nous avons adopté les chiffres indiqués par eux, nous aurions été probablement taxés d'exagération; car les uns prétendaient qu'il n'arriverait pas plus de *vingt* chevaux à l'escadron; d'autres *vingt-cinq*; enfin les plus favorables évaluaient les pertes à soixante pour cent. Nous avons été plus conciliants encore, et nous avons adopté le chiffre *cinquante*.

Ainsi donc, sur les cent poulains achetés à un an ou quinze mois, il n'en restera à 4 ans que *cinquante* jugés propres au service militaire et qui coûteront ensemble *soixante-cinq mille francs* au plus bas, ou *treize cents francs* par tête. On paye aujourd'hui les chevaux de remonte achetés en France :

| | |
|---|---------|
| Grosse cavalerie. | 750 fr. |
| Dragons. | 600 |
| Lanciers. | 600 |
| Chasseurs et hussards. | 480 |
| Artillerie (selle). | 600 |
| Artillerie (trait). | 500 |
| Les chevaux d'officiers se payent 800 fr. prix moyen. | |

Toutefois, il est juste de dire ici qu'on tirera un parti quelconque des poulains qu'on réformera; mais le prix qu'on en obtiendra sera si minime, qu'à peine est-il nécessaire d'en parler.

Il y aura de plus à déduire du prix de revient la valeur de la dépense qui aurait été occasionnée par les animaux morts dans les deux premières années de leur élevage s'ils eussent vécu; mais, pour ce dernier article, nous pensons qu'il y aura à peu près compensation dans les pertes qu'on éprouvera par la mort des poulains ayant 3 ans faits, et par celle des chevaux déjà engrenés, soignés et médicamentés avant leur envoi aux corps. Il n'y aura donc pas de diminution à faire sur le prix de revient établi plus haut; nous pensons, au contraire, qu'il fau-

dra l'augmenter. Nous croyons devoir rappeler ici que nous n'avons pas mis en ligne de compte la dépense du cheval de 4 ans pendant son année de séjour au dépôt, et que nous n'avons pas parlé non plus des pertes et des réformes qui auront encore lieu avant l'envoi aux corps. Tout cela augmentera considérablement le prix de revient du cheval entrant en service.

Ce prix deviendrait beaucoup plus élevé, si, au lieu d'établir les calculs sur des poulains achetés et nourris dans le Midi, nous avions placé le lieu de la scène en Normandie, par exemple, ou même dans d'autres contrées du nord de la France; car alors le poulain coûterait infiniment plus cher, non-seulement de premier achat, mais d'élevage, etc.

Il est bon d'ajouter que, dans le nombre des chevaux qui auront coûté autant d'argent, il s'en trouvera beaucoup de mauvais ou de médiocres, et très-peu de réellement bons; car on se résoudra difficilement à réformer des animaux pour lesquels on aura fait d'aussi grands frais, quand bien même ils seraient loin de posséder toutes les qualités voulues.

Maintenant, si nous examinons ce qui résulterait de la création de dépôts spéciaux de poulains, sous le rapport des dépenses d'acquisitions de propriétés convenables, ou même de construction de bâtiments appropriés; celles d'entretien, de nourriture auxquelles viendraient se joindre les pertes, les accidents, les mécomptes, etc., etc., nous arriverons à peu près au même résultat, c'est-à-dire à payer des chevaux trop souvent très-médiocres, un prix deux fois plus élevé qu'on ne payerait de bons chevaux conservés jusqu'à 5 ans chez les éleveurs des contrées où l'on s'occupe de l'industrie chevaline. On voit déjà, d'après ce qui précède, que ce n'était pas sans raison que M. le lieutenant général Oudinot disait dans sa brochure :

Sans doute, dans diverses localités, les essais du gouvernement, pour

élever des poulains, ne réaliseront pas toutes les espérances; sans doute le prix de revient de chaque cheval sera, au moment de son admission dans les rangs, plus élevé que le prix actuel de la remonte, etc.

Après un semblable aveu et les précédents calculs, nous demandons si ce serait là une bonne opération, et si le pays n'est pas en droit de *demande* compte de l'argent de l'État ainsi dépensé? M. le lieutenant général Oudinot parle de juments françaises, allemandes et anglaises achetées dans les dernières remontes; les unes pleines, les autres qu'on a fait saillir en 1841. D'après des *on dit* que nous avons lieu de croire fondés, il n'existerait, en ce moment, qu'un très-petit nombre des produits des premières, nous verrons si ceux des secondes réussiraient mieux. Nous savons de plus que les rapports qui arrivent à la guerre, sur les poulains achetés en 1841 et placés chez des particuliers ou dans les établissements cités plus haut, ne sont rien moins que satisfaisants, tellement que si la mortalité continuait avec la même force, nos calculs seraient loin d'être exacts.

Cependant on ne fait que débiter, et on n'a opéré jusqu'ici que sur une très-petite échelle; que sera-ce donc, lorsque les dépôts de poulains contiendront douze mille têtes, ainsi que le demande M. le marquis Oudinot?

Il est vrai qu'il espère :

Qu'en donnant une éducation méthodique et graduée, on évitera les tares qui résultent du travail prématuré auquel les jeunes chevaux sont souvent assujettis chez les éleveurs; qu'on évitera la répercussion des gourmes, et les diverses maladies qu'occasionne le régime auquel on soumet les chevaux quelque temps avant la mise en vente; que la guerre n'achètera que des poulains hongres, etc., etc.

Mais ne doit-on pas craindre au contraire qu'un plus grand nombre de tares ne soient le résultat de la réunion d'aussi grandes masses de poulains dans les pâturages?

Les gourmes ne seront-elles pas plus violentes, plus fréquentes et plus dangereuses par la même cause ?

Toutes les maladies auxquelles les poulains sont sujets ne prendront-elles pas le caractère épizootique dans des populations nombreuses ?

Si M. le général Oudinot cherche à se rassurer sur tous ces dangers, nous sommes loin de partager sa sécurité.

Suivant cet officier général, si les 187,000 (1) produits

(1) Il est bon de faire observer ici que les évaluations relatives à la population chevaline et au mouvement de cette population sont au-dessous de la réalité. Les recensements faits à différentes époques n'ont jamais indiqué le chiffre réel : nous pouvons en donner pour exemple des comparaisons entre le recensement fait par l'administration départementale et par la gendarmerie, en 1825, dans deux départements, et celui fait, à la même époque, par un directeur de dépôt d'étalons qui voulait établir une statistique équestre de sa circonscription.

| | |
|--|----------------------|
| Les états de la préfecture portaient, pour l'un de ces départements. | 41,886 têtes. |
| Et pour l'autre. | 46,730 |
| Total. | <u>88,616 têtes.</u> |

| | |
|--|----------------------|
| Le recensement de la gendarmerie donnait pour résultat, dans les mêmes départements. | 91,054 têtes. |
| Le recensement de l'officier des haras était, pour le premier des deux départements, de. | 44,252 têtes. |
| Et pour le second, de | 52,209 |
| Total. | <u>96 461 têtes.</u> |

| | |
|--|-------|
| Différence en plus sur le plus élevé des deux autres recensements. | 5,407 |
|--|-------|

Le même officier des haras avait fait une comparaison entre la population humaine et la population chevaline des deux départements que nous venons de citer, et il en était résulté que la proportion était de 6 à 1.

Si on prenait pour base d'une évaluation générale des chevaux en

qui naissent annuellement en France (cette évaluation est au-dessous de la réalité) fournissaient à peine de quoi entretenir notre cavalerie, lorsqu'elle n'avait qu'un effectif très-inférieur à celui actuel, cela ne venait que de l'insuffisance numérique des bons étalons et de la mauvaise direction donnée aux accouplements. Il y a certainement du vrai dans cette assertion, mais ces deux causes ne sont pas les seules : il était d'ailleurs très-facile d'y remédier, en augmentant le nombre des étalons de l'administration des haras. Quant à leur nature, nous ne pensons pas qu'on puisse la changer, et la guerre elle-même ne doit pas le désirer, car elle est tout à fait en rapport avec la production du cheval de guerre, puisque la composition des haras et dépôts actuels est formée : 1° de chevaux de pur sang ; 2° de chevaux de demi-sang, d'attelage ou de selle, et qu'il n'y a pas en ce moment vingt-cinq étalons d'espèce de trait, proprement dite, dans les établissements de l'État.

N'est-ce pas avec de semblables éléments de productions qu'on peut faire le cheval de guerre ?

France, le recensement de l'officier des haras, ou la comparaison, on arriverait à un chiffre supérieur à ce que nous connaissons jusqu'à présent. Il est vrai que les deux départements sur lesquels on a opéré doivent être classés parmi les plus peuplés en chevaux de toute la France ; malgré cela, il ne nous est pas moins démontré que la population chevaline de la France est plus considérable qu'on ne le croit, et que, par conséquent, la production annuelle est aussi plus grande. Dans tous les cas, il y a une augmentation bien positive de 1825 à 1840. Elle est plus grande encore de 1810 à 1825 ; car, lors du premier de ces deux recensements, la France avait le Rhin et les Alpes pour limites, et au moment du second, elle avait repris les anciennes, et s'était par conséquent beaucoup amoindrie.

| | |
|--|-----------|
| Le recensement de 1810 porte la population à . . | 2,498,338 |
| Celui de 1812, à | 2,244,691 |
| Celui de 1825, à | 2,123,712 |
| Celui de 1840, à | 2,8 8,495 |

En tous cas, ce ne serait pas les vingt, les cent, les trois cents étalons de la guerre, quand bien même ils seraient tous excellents, ce qui n'est pas, ce qui ne sera pas, qui changeraient beaucoup la situation, et en bonne conscience, on ne peut supposer une direction meilleure dans les croisements, par cela seul qu'ils seraient dirigés par des officiers de remotes (1). Nous ferons observer, à ce sujet, que les nouvelles mesures prises par l'administration sont de nature à remédier à beaucoup des inconvénients et des imperfections signalés dans le service de la monte; elles établiront, sans aucun doute, un meilleur système de croisement et d'appareillement dans les stations éloignées des établissements, et seront suivies de résultats satisfaisants.

M. le général Oudinot cite quelques passages d'un rapport présenté en 1829 au ministre de l'intérieur, par M. le duc d'Escars, alors président de la commission des haras et chargé de la direction de cette administration, et desquels il résulte que l'opinion de cette commission était favorable à l'achat des poulains, qu'elle regardait comme capable de favoriser particulièrement l'éducation des espèces propres aux remotes de la cavalerie, et d'assurer en même temps la bonne qualité de ces remotes.

La même commission constate « qu'on ne saurait évaluer à moins de quatre mille le nombre des étalons nécessaires pour la saillie des juments, d'espèces susceptibles d'amélioration, etc. »

Tout cela est exact, mais nulle part on ne trouve dans ce

(1) Il y aurait pour la guerre, de même que pour les haras, nécessité de disséminer les stations de monte sur tout le territoire, et partout où on suppose le plus de bonnes juments; les abus et inconvénients qui résultent de cet état de choses seraient donc les mêmes, car on ne placerait pas plus un officier de remonte par station, pour surveiller les étalons et les appareillements, qu'on y place un officier des haras.

rapport un seul mot ayant trait à la participation de la guerre, à la production et à la réunion des haras aux remontes. Nous y trouvons, au contraire, en première ligne, l'opinion que le système des haras, dépôts d'étalons et de poulains existant alors, comme il existe aujourd'hui, doit être maintenu, etc.

C'est dans la prévision que nos corps de troupes à cheval consomment désormais tous les ans cinq mille chevaux de plus que le pays ne peut en fournir, que l'auteur prétend qu'il faut se hâter d'accroître le nombre des étalons. Rien de mieux ; mais alors pourquoi ne pas augmenter le budget des haras, et progressivement le nombre des producteurs entretenus dans les établissements de cette administration ? Nous disons progressivement, par la raison que nous savons parfaitement qu'on ne trouve pas des étalons de mérite et d'espèces convenables, comme on le voudrait bien et à jour fixe ; témoin la guerre qui en cherche depuis deux ans, et qui, de l'aveu de M. le lieutenant général Oudinot, en possède déjà *vingt*, et encore ceux-là ne sont-ils pas tous aussi bons qu'on s'efforce de le faire croire ; mais dans tous les cas n'offrent rien qui puisse les distinguer essentiellement de la classe ordinaire des chevaux entretenus dans les dépôts de l'État. A quoi bon faire tant de bruit pour arriver à ce résultat ?

Les vœux du pays sont unanimes, dit M. le marquis Oudinot.

Nous sommes vraiment désolés de ne pas être de son avis à cet égard ; et sans vouloir parler ici de plusieurs manifestations contraires à cette opinion, non pas en ce qui concerne les achats de poulains, car cette mesure aura toujours l'approbation des pays de production, où l'on ne voit que le débouché offert, sans beaucoup s'embarrasser de l'avenir des animaux dont on se débarrasse ; mais en ce qui a rapport à la rivalité qui semble s'établir entre les haras et la guerre, et au projet hautement avoué de provoquer par tous les moyens possibles une réunion qu'un grand nombre d'hommes éclairés et d'expérience regardent comme désastreuse pour l'élève du cheval

de race noble en France, et en général, pour tout ce qui touche à l'industrie chevaline.

Nous citerons seulement à ce sujet, et à l'appui de ce que nous venons d'avancer, les conclusions récentes d'une commission choisie dans le sein d'un conseil général d'agriculture (1), composé d'hommes influents, d'hommes honorables, amis de leur pays, grands propriétaires, éleveurs, cultivateurs, ayant à cœur de protéger les intérêts de la France agricole et industrielle, mais non de sacrifier ceux de l'armée qui fait sa force et sa puissance, et nous demanderons à toutes les personnes de bonne foi si de semblables manifestations ne sont pas une preuve que les vœux de la France ne sont pas tous formés en vue de la réunion désirée par la guerre.

Nous avons fait plus haut des calculs de nature à établir le prix de revient des chevaux de troupe, élevés par les soins et aux frais de la guerre. Voyons maintenant quelques-uns de ceux que présente M. le marquis Oudinot.

Sur la proposition de la commission spéciale des remotes, et afin de préparer à la cavalerie des ressources dans l'intérieur, M. le ministre de la guerre a décidé que trois cents étalons seraient placés dans les dépôts de remotes. Quarante poulinières environ seront présentées *tous les ans* à chacun de ces étalons. On aura ainsi *douze mille* juments saillies ; mais, dit M. le général Oudinot, *cinq mille produits au plus de ceux qui atteindront l'âge de 5 ans pourront convenir à la remonte.*

A ce passage de la brochure, nous nous sommes arrêté, nous avons lu et relu, croyant nous être trompé ; enfin, convaincu de la réalité de l'évaluation, il ne nous reste plus qu'à démontrer son exagération.

Parlons d'abord des quarante juments saillies par chacun des trois cents étalons, quand ils existeront, ce qui ne peut être de sitôt.

(1) Voyez les conclusions à la page 146 du *Journal des Haras*, n° de mars 1842.

Supposons qu'ils vont faire la monte en 1842, ces trois cents étalons, et seront d'espèce propre à faire des chevaux de troupe pour les différentes armes de la cavalerie, c'est-à-dire des chevaux de selle plus ou moins corsés, plus ou moins grands.

Pour arriver à ce résultat, les producteurs doivent être des chevaux de pur sang, de demi-sang, de quart de sang; espèce de selle, de chasse, d'attelage léger, et je suppose que tel est le programme relatif au choix des étalons militaires.

Eh bien ! croit-on que partout où l'on placera de semblables étalons, on trouvera à leur annexer quarante juments capables de produire le cheval de guerre tel qu'on le désire ?

Et quand bien même ces juments existeraient, pense-t-on que les propriétaires consentiront à les donner à des étalons dont les produits se vendront un prix moins élevé que ceux des gros chevaux de trait de race percheronne, boulonnaise, bretonne, etc ?

La saillie gratuite ne suffira pas pour décider la plupart des éleveurs à changer leurs habitudes, et lorsque les étalons des haras royaux, les plus propres à produire le cheval de remonte, sont justement les moins recherchés, ceux de la guerre ne seront pas plus heureux, et au lieu de quarante juments, ils en auront l'un dans l'autre de vingt-cinq ou trente tout au plus (1) ; mais cette question n'est pas la plus grave.

Sur douze mille juments saillies, cinq mille chevaux pouvant convenir à la remonte, c'est là ce qui peut paraître miraculeux !

L'expérience, les observations, les résultats constatés depuis un grand nombre d'années, nous ont mis à même d'établir qu'en moyenne les deux tiers des juments saillies étaient fécondées ; mais qu'il ne naissait que la moitié des produits ou en-

(1) Nous pouvons citer pour exemple les étalons placés à Caen en 1841, qui, malgré leur mérite et surtout leur réputation, n'ont eu qu'un nombre de saillies très minimes, malgré que la monte fût gratuite !

viron : comment supposer, d'après cette évaluation, qu'après quatre années pendant lesquelles les jeunes animaux seront exposés aux maladies, aux accidents de toute espèce, au manque de soins, à la mauvaise qualité de la nourriture, à l'intempérie des saisons, à la brutalité et à l'incurie des hommes qui en seront chargés, il en restera *cinq mille debout*, et de plus, possédant justement les qualités du cheval de guerre ?

S'il en reste mille à douze cents, dans les conditions voulues, il faudra rendre des actions de grâce au ciel, et féliciter les hommes qui auront obtenu un semblable résultat ; car dans cette hypothèse, nous ne pouvons admettre les mêmes proportions qu'en ce qui concerne les poulains achetés. Ici c'est tout autre chose, vous aurez, nous le voulons bien, à choisir entre six mille poulains qui naitront, et plus tard à un an, entre quatre à cinq mille peut-être, mais parmi ceux-là ils s'en trouvera que vous ne voudrez pas acheter, d'autres qu'on ne voudra pas vous vendre, et si vous en trouvez deux mille remplissant les conditions voulues, vous devez vous trouver très-heureux ; mais il est un autre point sur lequel M. le général Oudinot ne s'est point expliqué : c'est la nécessité d'élever à la fois des poulains de différents âges, afin de pouvoir fournir le contingent annuel. Cette nécessité est bien positive : ainsi donc dans tous les cas, et quelle que soit la position de la question, il est évident que, pour obtenir un nombre quelconque de chevaux de 5 ans, il faudra acheter chaque année des poulains dans une proportion suffisante pour arriver au résultat qu'on veut obtenir, et en entretenir à la fois de 1, de 2, de 3 et de 4 ans. Se fait-on une juste idée de cette obligation d'acheter, de nourrir et de soigner une aussi grande quantité de poulains de différents âges, et pense-t-on au personnel et au matériel qu'il faudrait pour cela ?

Ainsi s'écroule par la base tout le système de l'auteur, car il reposait sur les trois cents étalons, les douze mille saillies et les cinq mille chevaux en résultant ! Non, le but proposé ne peut

être atteint, malgré toutes les mesures imaginées pour qu'à l'avenir MM. les officiers de cavalerie possèdent l'instruction solide et variée de l'homme de cheval, de l'hippologue et de l'écuyer, en même temps que celles du soldat. Malgré les avantages, les privilèges dont jouiront les étalons militaires dans les dépôts de remotes et à Saumur, où sera réuni à l'école royale d'équitation et au grand haras pépinière qu'on se propose d'y créer tout ce qui peut contribuer aux succès des projets de la guerre.

Il est fâcheux que le choix de cette localité et l'exiguïté des domaines qui s'y trouvent annexés soient des obstacles qui s'opposent toujours au développement et à l'extension de l'élève du cheval, de manière à servir en même temps d'enseignement et de pépinière pour les autres établissements.

Nous arrivons à la grande question *des haras considérés dans leurs rapports avec les remotes militaires* ; tout ce qui précède n'est en quelque sorte que l'introduction à ce chapitre, dans lequel l'auteur s'efforce de démontrer le vice de l'organisation des haras et leur impuissance à satisfaire aux besoins de l'armée ; impuissance qu'il fait remonter à l'origine de leur organisation en 1717.

Pour en donner la preuve, l'auteur invoque l'autorité de deux ou trois hommes, qui à différentes époques ont fait entendre des plaintes répétées en échos et toujours sur le même ton, et cite plusieurs passages d'ouvrages oubliés depuis longtemps, dans lesquels nous avons remarqué celui extrait de *l'examen critique du militaire français*, par Bohan, dont quelques parties sembleraient en effet écrites d'hier.

Mais pour qu'elles aient le caractère d'actualité et de vérité que leur accorde M. le général Oudinot, il faudrait rendre à chacun son véritable rôle, et ne pas faire professer aux officiers des haras, des doctrines qu'ils ne cessaient de combattre lorsqu'elles étaient encore celles de la plupart des officiers de cavalerie, depuis le grade le plus élevé jusqu'au plus bas,

par exemple, lorsqu'on prétendait faire des chevaux de guerre avec des étalons choisis sur le modèle propre à chaque arme, et qu'on repoussait l'étalon de pur sang, comme étant trop *ficelle*; expression consacrée.

Ces doctrines ne sont pas, nous le savons, celles de M. le lieutenant général Oudinot, puisque c'est lui qui a fait acheter *Félix, Hercule et Royal-Georges*, tous trois étalons de pur sang, et parmi lesquels un seul ne doit pas être rangé dans les *ficelles*; car les deux autres, qu'on admire maintenant, auraient été l'objet des plaisanteries des hippologues de la remonte, et de certains amateurs des masses charnues et grasses, il n'y a pas plus deux ou trois ans.

Nous félicitons la guerre de ce changement qui est un progrès, et particulièrement M. le général Oudinot, d'avoir eu la force de résister à l'opinion d'un grand nombre de ses collègues, en proclamant le pouvoir améliorateur de l'étalon type; mais n'a-t-il pas encore fait une petite concession aux anciennes idées, lorsqu'à la page 53 il dit : « L'étalon *militaire* doit « être le modèle du cheval de guerre? »

Le département de la guerre entretient, dit-il, dans ses établissements, des étalons et des poulinières; il fait naître et élève des poulains. L'armée a donc des haras spéciaux? D'un autre côté, l'administration des haras figure, depuis 1806, soit au budget de l'intérieur, soit à celui de l'agriculture et du commerce, pour une somme annuelle de 2,000,000 environ. N'y a-t-il pas là superfétation et germe de conflit entre des administrations pour ainsi dire rivales?

Est-ce sérieusement qu'on vient signaler les inconvénients d'un semblable état de choses?

Mais qui l'a causée, cette superfétation?

Qui l'a fait naître, ce germe de conflit?

Qui l'a occasionnée, cette rivalité dont on se plaint et qu'on juge une question réclamant un sérieux examen?

Il semblerait vraiment que les haras sont venus sans raison, sans aucun droit, sans le moindre titre, troubler une longue et paisible possession, et que la guerre est victime d'un envahissement injuste, basé sur des motifs très-contestables !

Cela ne rappelle-t-il pas un peu l'une des plus jolies fables du bonhomme, avec laquelle on nous a bercé, et dont nous étions loin de comprendre toute la portée, même arrivés à un âge un peu plus avancé et qui commence par ce vers :

La raison du p'us fort est toujours la meilleure.

Autrefois, quand un puissant monarque voulait envahir les États d'un autre souverain son voisin, il lui cherchait quelque mauvaise querelle, il lui suscitait d'habiles chicanes, et enfin lui supposait des torts qu'il n'avait jamais eus, puis s'emparait du royaume convoité par lui, le tout *sans autre forme de procès* : c'était la raison du plus fort, c'était la puissance des gros bataillons ou du sabre. Cet heureux temps n'est plus, est-ce qu'on voudrait le faire revivre aux dépens des haras royaux ?

Quels sont donc les griefs des remontes contre ces pauvres haras ?

Ils ont été jusqu'ici inhabiles à faire le cheval de troupe en quantité suffisante pour que la France puisse fournir aux remontes de sa cavalerie, et cet état de choses, dit-on, existe depuis l'année 1717.

C'est faire remonter un peu haut les torts que vous leur supposez ; cent trente-cinq ans, c'est beaucoup ! il est vrai de dire que si l'on s'en rapporte à tous les écrits publiés dans ce long espace de temps, et ils sont nombreux, on pourrait supposer que la France n'a jamais cessé d'être tributaire de l'étranger : cette humiliation date même de beaucoup plus loin

que 1717, car en 1659 (1) on se plaignait déjà *du honteux tribut payé à l'étranger*, phrase répétée, depuis, cent mille fois peut-être!

Cette accusation portée contre les haras d'être inhabiles et impuissants à produire le cheval de guerre est-elle fondée?

Nous ne le pensons pas : nous disons plus; c'est que la France n'a jamais manqué de cette espèce de chevaux, à un degré tel, qu'elle n'ait pu et ne puisse encore suffire à l'entretien de ses troupes à cheval, d'après un effectif rationnel, sans recourir à l'étranger. Nous avons au contraire l'intime conviction qu'à moins de besoins extraordinaires, tels que ceux éprouvés, quelles qu'en soient les causes, en 1840, la France fournirait le nombre de chevaux nécessaires aux remontes annuelles de sa cavalerie, si son système de remonte et d'achat était changé ou tout au moins modifié et perfectionné, ce qui semble une nécessité à M. le lieutenant général Oudinot, tout comme à nous. Nous différons seulement sur les moyens.

Quant à ces besoins extraordinaires dont nous venons de parler, nous ne connaissons pas une seule puissance en Europe qui pourrait se procurer en quelques mois trente ou quarante mille chevaux sans recourir à ses voisins, malgré les avantages de la situation et les richesses chevalines de ces contrées, à moins de recourir à des moyens que les révolutions ou les peuples en périls seuls emploient.

Cette opinion que nous venons d'émettre sur les ressources de la France, en ce qui concerne les remontes ordinaires de la cavalerie, se trouve appuyée par les chiffres mêmes de M. le lieutenant général Oudinot; car, sans vouloir remonter plus haut pour y trouver d'autres preuves, nous voyons, dans le tableau indicatif du nombre de chevaux que les dépôts de remontes se sont procurés annuellement en France depuis

(1. *Institutions hippiques*, t. II, p. 105.

1831, qu'il y a des années où le chiffre des achats a dépassé huit à neuf mille ; par exemple, en 1831, 1838 et 1840.

Qu'est-ce qui nous prouve qu'il n'en eût pas été de même pour les autres années, si cela eût été nécessaire, ou si on l'eût bien voulu ?

Écoutez ce que des hommes très-compétents ont dit à l'occasion de la production du cheval de guerre, et de l'achat à exercer par les haras de l'État sur cette production :

Jé ne crois pas que la direction des haras de l'État ne doive avoir en vue que la production des chevaux de guerre ; car, dans les différentes classes dont se compose l'espèce chevaline, les chevaux militaires ne sont que d'un rang inférieur, témoin le bas prix auquel on les achète. Que dirait-on d'un gouvernement qui favoriserait l'éleve des moutons seulement pour produire les laines nécessaires aux vêtements des soldats de son armée, et qui en jugerait inutile toute amélioration ultérieure ? Personne ne croira qu'une amélioration indéfinie de l'éleve du mouton puisse être jamais préjudiciable à l'équipement de l'armée. Le fabricant trouvera toujours, parmi les laines apportées au marché, celles qui peuvent servir à la confection des uniformes ; et quand les laines fines augmenteraient dans les plus grandes proportions, il n'en résulterait qu'un avantage : c'est que l'armée serait vêtue en drap meilleur sans augmentation de frais. Il en est de même pour les chevaux : plus le nombre des bons chevaux augmente, plus facile est le choix des chevaux pour l'armée ; plus l'amélioration des chevaux fait de progrès, plus l'armée y gagnera. A-t-on jamais entendu dire que l'amélioration des chevaux en Angleterre ait eu lieu au préjudice de l'armée ?

L'intervention du gouvernement dans l'amélioration des chevaux doit donc avoir pour but de favoriser la production de l'espèce de chevaux qui est la plus recherchée, et qui rapporte les plus grands profits. Cette espèce est celle des chevaux grands, forts et bien élevés, qui ne sont produits que par des étalons de pur sang, ou tout au moins par des étalons ayant beaucoup de sang. (*Institutions hippiques*, t. 1^{er}, p. 238, citations d'un écrit du comte de Gneisneau.)

Nous trouvons ailleurs ce qui suit :

Ce n'est qu'en s'efforçant de produire le mieux possible que l'on ar-

rive à des résultats passables. L'on ne peut espérer des chevaux de luxe d'un mérite réel, qu'en cherchant à produire des étalons ; on n'obtiendra de bons chevaux de troupe qu'en voulant créer des chevaux de luxe : qu'on ne vise qu'à produire des chevaux de troupe, et l'on aura des chevaux de bât.

Le cheval de luxe et le cheval de troupe, quoique indispensables l'un à l'autre, ne doivent pas être confondus, et ils réclament des acheteurs différents. Il y a plus, le cheval de troupe n'est ni un type ni une race à part : c'est un accident. Et voilà pourquoi ceux-là commettent une grave erreur qui demandent que l'administration de la guerre ait pour son compte des étalons convenables pour lui faire des chevaux de troupe qui manquent en ce moment.

Faire des chevaux de troupe, quelle hérésie, juste ciel ! Eh ! bon Dieu ! qu'on laisse là les chevaux de troupe, qu'on régénère les chevaux de luxe, et bientôt l'on aura plus de chevaux de troupe que l'on en voudra, et dont les plus médiocres seront meilleurs que les meilleurs d'aujourd'hui. (*Les chevaux français en 1840*, par M. F. Person de Caer.)

Rien n'est plus facile que de trouver des torts aux gens qu'on veut condamner ; mais il est plus difficile de démontrer que ces torts sont réels.

Quand on accuse, il faut prouver, et jusqu'ici les preuves fournies ne nous paraissent nullement irrécusables.

Par exemple, lorsque M. le lieutenant général Oudinot, voulant donner une juste idée du peu de fixité des principes, doctrines et systèmes de l'administration des haras, compulse le bulletin des lois, et dresse une table de toutes les ordonnances, décrets et décisions concernant cette partie de l'économie générale de la France, depuis 1717 jusqu'en 1840, qu'est-ce que cela prouve ? La plupart des pièces citées avec leur date ; mais sans en indiquer le sujet, ne sont que des dispositions réglementaires et explicatives des mesures fondamentales prises par le pouvoir à des époques connues, dont plusieurs sont assez mémorables par le bien et le mal dont elles ont été suivies, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Nous dirons donc seulement, à ce sujet, que les change-

ments les plus récents qui ont été introduits dans le mode d'organisation des haras, et dans le système d'amélioration de l'espèce chevaline en France, ont été jusqu'ici tout à l'avantage de la guerre ; car ils avaient pour but de favoriser et d'augmenter la production du cheval propre aux besoins de la cavalerie. Ainsi, la suppression à peu près générale des étalons de gros trait, et l'adoption des croisements de l'étalon de pur sang avec les juments indigènes, au lieu de s'éloigner des intérêts de l'armée, les ont servis puisqu'on n'a entrete- nu pour ainsi dire, à partir de cette époque, dans les haras et dépôts, que des producteurs capables de faire le cheval de guerre, en lui donnant bien entendu des juments appropriées.

Si des citations semblables à celles dont nous venons de parler prouvaient la mobilité des principes, l'inconstance des hommes, l'instabilité des choses, nous aurions beau jeu, en faisant pour la guerre, ce qu'a fait M. le général Oudinot pour les haras ; car un énorme volume in-folio ne suffirait pas pour enregistrer tous les changements survenus dans les systèmes fondamentaux et constitutifs de l'armée. Que serait-ce donc si nous parlions de ceux relatifs à l'habillement, à l'armement, à l'équipement, etc., etc.... !

Plus loin, après avoir cité un ouvrage dans lequel M. le général Oudinot a pris ce qui pouvait servir à ses desseins, en laissant de côté ce qui leur était contraire, il s'exprime ainsi :

Créés en vue de l'armée, les haras ignorant ses besoins, chargés d'accroître et d'améliorer l'espèce chevaline, ils ne peuvent disposer des moyens d'encouragement qui doivent amener ce résultat, car l'administration qui consomme peut seule agir d'une manière efficace sur la production.

En raisonnant d'après cette idée, l'auteur s'efforce de démontrer que les haras doivent être réunis aux remotes.

Avant de parler du petit nombre de personnes qui semblent

partager les idées de l'auteur à ce sujet, nous citerons l'opinion d'un homme qui s'est trouvé pendant assez longtemps en position d'étudier la question des haras et des remontes, sous toutes ses faces :

Voici un passage d'un écrit publié en 1841, sur le projet de réunion des haras aux remontes.

Le ministre de la guerre a la prétention d'offrir au commerce des chevaux de selle des ressources suffisantes. On doit convenir qu'il en emploie à lui seul plus que ne le fait aucun particulier, ou aucun établissement industriel pris isolément; sous ce rapport, il a raison de dire qu'il est le plus fort consommateur. Mais qu'est-ce donc que cette consommation dont il se vante? Qu'on lise les budgets de ce ministère depuis plusieurs années, et l'on verra que ses achats n'ont pas dépassé quatre à cinq mille chevaux, nombre dans lequel figurent et les chevaux de cavalerie et ceux des équipages et de l'artillerie. Encore ce chiffre aurait-il dû être beaucoup moins considérable, si la remonte, au lieu d'être faite au septième et même au sixième de l'effectif, ne l'avait été, comme en Allemagne, qu'au quatorzième. Il faut ajouter que le ministère de la guerre ne donne pas en moyenne, aux éleveurs, un prix égal à celui de revient, et qu'il n'obtient pour ses achats que les rebuts du commerce.

Nous trouvons plus loin le passage suivant :

Le ministère de la guerre croit-il qu'en s'emparant des haras, il augmentera la production des chevaux de selle? Mais par quel secret pourrait-il y parvenir, lorsque les causes qui viennent d'être signalées comme nuisibles à son développement sont inhérentes à la nature même de choses qu'il n'est au pouvoir de personne de changer complètement? On le lui a dit souvent; le moyen qu'il a en ses mains d'y remédier autant que possible, c'est d'offrir aux éleveurs, par ses prix d'achat, un bénéfice convenable, et en même temps, c'est, après avoir porté l'effectif de ses services au complet, de pourvoir à leurs besoins ordinaires par des remontes annuelles dont les propriétaires puissent, à l'avance, connaître l'importance, etc.

Dans un article publié dans le *Journal des Haras*, numéro

de janvier 1841, tome 26, page 249, c'est-à-dire plus d'un an avant la publication de la brochure de M. le lieutenant général Oudinot, on avait répondu à l'avance à la plupart des faits présentés et réfuté les raisonnements de l'auteur. Nous y renvoyons nos lecteurs, en nous étonnant cependant qu'on ait deviné aussi juste, sur la plupart des faits et des critiques. Pour en donner la preuve à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas lu le *Journal des Haras* à l'époque où cet article a paru, nous allons en citer quelques passages qui ont encore tout le mérite de l'actualité. Il vient d'être question de l'allocation de 60,000 francs accordée à la guerre pour l'achat d'étalons militaires :

Nous n'aurions aucune objection à faire à cette mesure, si nous étions convaincus de son efficacité ; car, pourvu qu'on arrive à de bons résultats, peu importe le chemin suivi et les moyens employés. Mais, à qui persuadera-t-on, par exemple, que, par cela seul que l'étalon appartiendra à la guerre, au lieu d'appartenir aux haras royaux, il deviendra plus apte à produire le cheval de troupe ? Est ce que les autres conditions de la production ne seront pas les mêmes dans l'un et l'autre cas ? est-ce que les juments et leurs poulains ne resteront pas entre les mains des mêmes éleveurs ? Eh bien ! d'après cela, la bonté des produits dépendra des soins qu'on leur donnera et de la qualité des mères ; or, pour avoir de bonnes poulinières et bien élever leurs poulains, il faut y trouver avantage ; cet avantage, c'est le prix élevé de vente ; ce prix élevé, la guerre ne le donne pas à ceux à qui elle offre ses étalons. D'un autre côté, ces producteurs seront-ils supérieurs à ceux que possèdent les haras et dépôts entretenus par le ministère de l'agriculture et du commerce ?

Non ; car ils auront la même origine, seront de la même espèce, posséderont les mêmes qualités et les mêmes défauts ; ils seront enfants des mêmes pères et des mêmes mères pour la plupart, cela ne peut être autrement, et à moins que d'appartenir aux dépôts de remotes, de recevoir des soins des soldats de ces établissements, au lieu de ceux des palefreniers des haras, ne changent leur nature en leur donnant des qualités supérieures, ces étalons produiront des chevaux plus ou moins bons, plus ou moins précieux, plus ou moins propres au service de la



cavalerie, et dont les qualités, et par conséquent la valeur, dépendront principalement des soins qui leur auront été donnés. Or, s'ils ont une bonne origine, si les soins sont éclairés, intelligents et soutenus, les fils des étalons de la guerre ou des haras vaudront plus que le prix de la remonte, et l'éleveur ne sera pas assez sot pour les lui abandonner lorsqu'il pourra en trouver davantage du commerce !..

Cette dernière assertion peut aussi bien s'appliquer aux poulains d'un an qu'aux chevaux faits. Mais poursuivons.

Votre but est de produire le cheval de guerre en plus grand nombre, de la meilleure qualité et au meilleur marché possible.

Ah ! Messieurs, croyez-en notre vieille expérience, nos études, nos recherches. Dans l'état actuel de l'agriculture en France, vouloir faire *de bons chevaux à bon marché*, est chose impossible, nous l'avons dit souvent ; car, quelle que soit la perfection des procédés de fabrication, la matière fabriquée ne peut jamais être au-dessous du prix de la matière première. Or, ici la matière première, c'est la nourriture, ou, en d'autres termes, la valeur de la terre et le prix des fermages.

Dans les pays où la terre est bonne, elle est à un prix trop élevé ; dans ceux où elle est mauvaise, il faudrait la rendre bonne, car les chevaux ne vivent pas sur des landes et des bruyères. Or, la création d'établissements agricoles complets, capables d'améliorer le sol, nécessiterait des dépenses énormes qui feraient revenir les chevaux qu'on serait parvenu à faire à un prix exorbitant.

S'il est un fait incontestable, c'est celui-ci :

Tout haras, quel qu'il soit, civil ou militaire, entretenu par les particuliers ou par l'État, dépendant du ministère de l'agriculture ou du ministère de la guerre, ne peut prospérer ni même exister sans une agriculture bien entendue. Les poulinières et leurs produits ne sauraient vivre de l'herbe des prairies seulement, il leur faut du foin, de la paille, de l'avoine, des farines, des racines, du vert artificiel : car une nourriture variée doit leur être donnée.

Ces citations, prises au hasard, peuvent donner une idée de

l'esprit dans lequel l'article a été rédigé. Nous nous arrêterons là et dirons quelques mots, avant de terminer celui-ci, sur les opinions citées par M. le général Oudinot à l'appui des siennes. Cela se borne à deux ou trois membres de la Chambre des députés; l'un qui pourrait faire autorité s'il se fût agi de canons, de bastions et de demi-lunes (1); l'autre, s'il eût été question de lois ou de plaidoyer; car le premier était un officier d'artillerie, et le second un légiste qui, pour avoir passé quinze jours dans le secrétariat général du ministère de l'intérieur, s'est cru appelé à régénérer les haras et l'armée.

Parlerons-nous du vœu d'un conseil général unique, exprimé dans un moment d'humeur et sous l'influence d'une mesure qu'on lui présentait comme nuisible à son département. Tout cela ne prouverait ni l'opinion du pays, ni le désir des éleveurs de voir réaliser un projet contre lequel s'élèvent des milliers de voix puissantes et éclairées, qui regardent une réunion des haras aux remotes comme la ruine de l'industrie chevaline en France.

M. le général cite encore l'opinion *actuelle* d'un homme qui jouit, à juste titre, d'une belle réputation comme écuyer, et qui, certes, ne manque pas d'esprit, mais dont l'extrême mobilité dans les idées égale au moins le talent dans l'équitation, ne croyant à rien, se moquant de tout, faisant bon marché aujourd'hui de ses opinions d'hier : disant blanc, disant noir, suivant l'occasion et ses intérêts ou ceux de ses amis *du moment*; tel est celui auquel M. le lieutenant général Oudinot emprunte quelques fragments d'un ouvrage publié en 1840. Il ne savait pas qu'en regard de ces phrases on pourrait facilement en placer d'au-

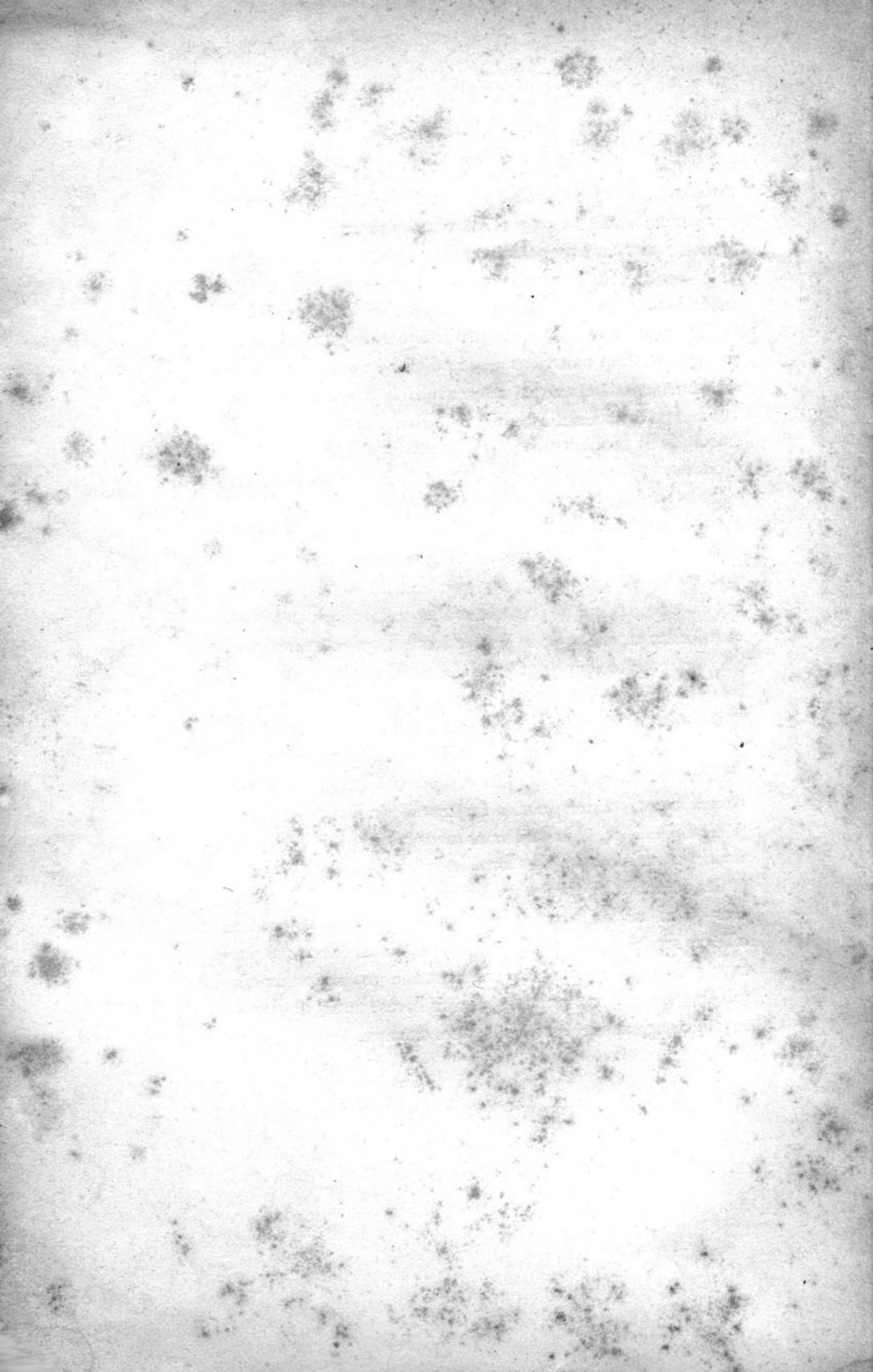
(1) Nous pourrions placer ici des détails assez piquants sur la manière dont s'est formée l'opinion de feu le général Tirlet sur les haras, et sur la composition de ses discours à ce sujet. Ils prouveraient que l'honorable député de la Marne était bien innocent des hérésies qu'on plaçait sous l'égide d'un nom des plus honorables.

tres, tirées des précédents écrits du même auteur, et qui seraient tout à fait en opposition avec les premières. Une aussi grande versatilité ne peut inspirer la moindre confiance; et le pour et le contre, soutenus aussi facilement, ne sont donc d'aucun poids dans la question qui nous occupe. Si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs et d'outre-passer les bornes d'un article de journal, nous pourrions ajouter d'autres calculs et d'autres raisonnements à ceux que nous avons déjà faits, mais nous croyons en avoir assez dit, pour les convaincre des erreurs dont fourmille la brochure de M. le lieutenant général marquis Oudinot.

Nous terminerons donc cet examen en conseillant au ministère de la guerre, dans l'intérêt de son budget autant que dans celui du pays et de l'armée, de ne pas entrer dans une voie aussi périlleuse que celle qu'on voudrait lui ouvrir; de renoncer à des projets qui ne peuvent avoir que des résultats fâcheux et ruineux, et, enfin, de se borner à une augmentation dans le prix fixé pour chaque arme en ne faisant des achats que parmi les chevaux de 5 ans.

Du reste, nous adoptons les conclusions de la commission des chevaux, comme les a adoptées le conseil général d'agriculture; et laissons à de plus compétents que nous le soin d'examiner les autres parties du travail de M. le lieutenant général Oudinot, chez qui, nous nous plaisons à le répéter, nous reconnaissons les plus louables intentions, un zèle ardent, et des doctrines hippiques beaucoup plus saines et plus avancées qu'on ne les trouve ordinairement parmi les anciens officiers supérieurs de cavalerie. Nous regrettons de ne pas partager celles qu'il professe relativement à la production du cheval de guerre, aux remotes et aux haras; mais nous n'en apprécions pas moins ses efforts et ses travaux.

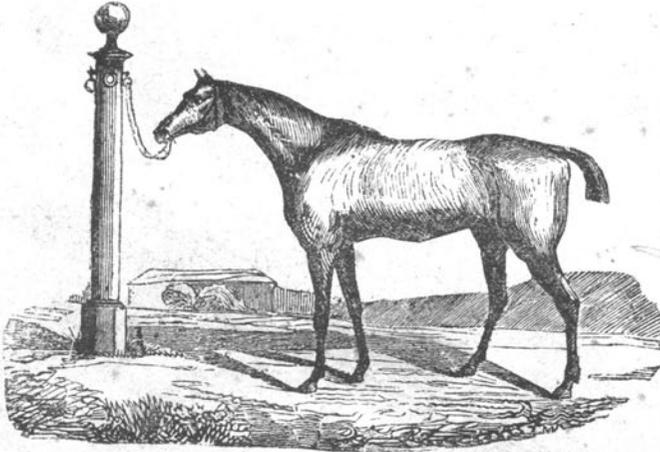




4480

Estte telefero, 3.

P-6



Estte telefero, 3